



Vos nageurs sauveteurs



Assemblée générale extraordinaire de l'année 2025

Vendredi 13 juin 2025, à 20h00 à Cernier, à La Fontenelle.

Gaétan souhaite la bienvenue aux personnes présentes, il est 20h08. De cette manière, il ouvre la séance.

Il explique le déroulement de l'AG extraordinaire.

1. Présentation du contexte et de la nouvelle version des Statuts

Gaétan explique que les changements doivent être fait pour des questions d'inclusion et d'égalité.

Gaétan présente les différents changements des Statuts selon les couleurs :

En noir, changement non obligatoire

En gris, obligatoire SSS

Rouge, obligatoire J+S

Bleu, article recommandé SSS

Surligné jaune, articles ajoutés par le SSS VDR.

Les Statuts modifiés peuvent être retrouvés sous le lien ci-dessous :

https://drive.google.com/file/d/19ISN-o1ACVgYzkCOLJzKFuiq2dL8ZEBF/view?usp=drive_link

Des questions sont posées par Bernard Emery et Claude-Yvan Vuilleumier concernant l'article 17 et le délai d'exclusion, pour mieux comprendre le changement. Ce dernier est le suivant : au lieu d'avoir un délai de 7 jours, il sera de 30 jours.

Il est relevé que l'article 28.3 n'autorise pas la convocation de l'AG par voie électronique, mais que le comité peut prendre des décisions par voie électronique.

Peut-être qu'une adaptation pourrait être faite pour pouvoir envoyer les convocations à l'AG par voie électronique.

Gaétan doit préciser à la fin des statuts que ces derniers ont été validés en AG extraordinaire.

2. Votation de la nouvelle version des statuts 2025

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

3. Propositions présentées par les membres

Aucune proposition n'a été transmise au comité.

Gaétan remercie les personnes présentes et clôture l'assemblée à 20h35.

Le secrétaire
Florian Ollagnon